



1<sup>er</sup> septembre 2008 :  
une pause pour les cigognes.

## SOMMAIRE

N° 17  
Décembre  
2008

### Edito du Maire

#### Vie Municipale

- ✓ Agenda du Maire
- ✓ Rentrée scolaire 2008-2009
- ✓ Centre mobile d'enrobage au bitume
- ✓ Urbanisme – dépassement du COS
- ✓ Du nouveau dans la Z.A.C.
- ✓ Recensement de la population 2009
- ✓ Ils se sont dit oui
- ✓ Marché de restauration
- ✓ Commémoration du 11 novembre
- ✓ Grève des enseignants
- ✓ La Côte : immeuble menaçant ruine !
- ✓ Travaux de la Z.A.C.
- ✓ Extraits des délibérations
- ✓ Inscription sur les listes électorales

#### Vie locale

- ✓ Multi-accueil intercommunal
- ✓ Pique-Nique des COPPA JARRETS
- ✓ Départ et arrivée
- ✓ Nouveaux services
- ✓ Les CP-CE1 en voyage
- ✓ Signature de la convention de mission
- ✓ Viry en fête

#### Vie associative

- ✓ Du changement à l'A.P.E. de Viry
- ✓ APE de Malagny : c'est reparti
- ✓ La compagnie des gens d'ici
- ✓ Lire en fête
- ✓ Basket Club : des objectifs ambitieux
- ✓ Volley-Ball Club : petit mais costaud !
- ✓ Poney-club de Germagny
- ✓ Randonnées pédestres
- ✓ Trec en attelage à Viry

#### Vie intercommunale

- ✓ Rénovation du pont de la Caille
- ✓ Le contrat rivière travaille pour vous !
- ✓ Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache
- ✓ Comité de jumelage
- ✓ Du nouveau pour la ligne D !

#### Vie pratique

- ✓ Action humanitaire chirurgicale
- ✓ Recensement Service National
- ✓ Maison des personnes handicapées
- ✓ Amélioration de l'habitat
- ✓ Les travailleurs frontaliers

#### Numéros utiles

#### Prochains rendez-vous



Visitez notre site internet : [www.viry74.fr](http://www.viry74.fr)

## *Contrat de rivières transfrontalier entre Arve et Rhône*

**Un projet qui nous concerne tous se concrétise aujourd'hui sur le terrain !**

Les rivières genevoises, pour la plupart, prennent leur source sur le territoire français, c'est dire que, pour elles, les frontières n'existent pas.

Le développement de notre région franco-genevoise leur porte fortement atteinte : ensermées de constructions, canalisées, enterrées, leurs eaux sont, le plus souvent, dégradées par divers rejets. C'est pourquoi, aujourd'hui, en France comme en Suisse, nos efforts s'associent pour leur apporter une attention toute particulière.

Afin de travailler conjointement et avec cohérence sur l'amélioration de la qualité des eaux et des rives, les instances franco-suisse, que sont la Communauté de Communes du Genevois (France) et le Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement (Genève), ont convenu de réaliser un contrat de rivières, suite à la signature, en 1997, du « protocole d'accord transfrontalier pour la revitalisation des rivières du Genevois ».

Ce contrat constitue un engagement politique dont l'objectif est de permettre la réalisation d'actions d'envergure pour la protection de notre environnement commun.

Le contrat de rivières transfrontalier entre Arve et Rhône a été signé le 10 octobre 2003. Depuis, nous nous sommes lancés dans la réalisation des travaux qui se poursuivront jusqu'en 2009.

### **TROIS VOILETS D'ACTION**

#### **Volet A : lutter contre les pollutions**

Sous-volet A 1 : l'assainissement des collectivités

Sous-volet A 2 : la maîtrise des pollutions d'origine agricole

Sous-volet A 3 : la maîtrise des pollutions liées aux infrastructures de transport

#### **Volet B : préservation et mise en valeur du milieu naturel**

Sous-volet B 1 : la lutte contre les crues

Sous-volet B 2 : la gestion globale de la ressource en eau

Sous-volet B 3 et B 4 : la restauration des cours d'eau en tant que milieux vivants, leur mise en valeur paysagère et touristique

#### **Volet C : la gestion, l'évaluation, la sensibilisation**

Sous-volet C 1 : la gestion, l'évaluation

Sous-volet C 2 : la sensibilisation des différents publics et la communication

Ces objectifs représentent un volume financier de l'ordre de 50 millions d'euros H.T. sur 7 ans sur notre secteur. Le volet A se réalise chaque année un peu plus. Les actions B 3 et B 4 relatives à la restauration des cours d'eau viennent d'être lancées par la Communauté de Communes du Genevois au cours d'une réunion qui s'est tenue en mairie et à laquelle étaient conviés les riverains de nos différents cours d'eau que traversent notre commune et dont ils sont propriétaires.

Les propriétaires riverains étaient nombreux et ont prêté une oreille attentive aux responsables de la Communauté de Communes du Genevois en charge de ce dossier (**voir article page 21**).

Je les invite à saisir cette occasion et le support logistique mis en place dans le cadre de cette action qui leur permettra de restaurer à moindre frais, avec conseils pratiques, ces cours d'eau si agréables qui traversent leurs propriétés.

La rivière reste un milieu vivant et dynamique, un bien commun à gérer ensemble. Le plus souvent la nature se suffit à elle-même. Cependant elle peut avoir besoin des hommes ne serait ce que pour vivre en harmonie avec elle.

Le Maire,

Jean-Pierre BUET



## Agenda du Maire

**26**

Août

rencontre avec Madame Marie ANCKIERE, nouvelle responsable de la Direction Départementale de l'Équipement d'Annemasse

**8**

Oct

ouverture des plis pour le marché de restauration scolaire et E.H.P.A.D.

**18**

Oct

Réunion publique dans le cadre du contrat rivières. 70 participants et une visite sur site avec le thème « plantes invasives et veille »

**5**

Sept

première réunion de reprise pour le projet d'espace culturel pour une actualisation du dossier avec les partenaires MJC - bibliothèque

**13**

Oct

présentation du nouveau Sous-Préfet Monsieur Gérard PEHAUT qui remplace Monsieur Luc VILAIN

**21**

Oct

réunion d'information à l'initiative du Conseil Général, partenaire au quotidien des collectivités locales. Présentation de sa politique et de ses compétences : collèges, routes, action sociale, transports en commun, environnement, économie et aménagement du territoire

**8**

Sept

comité de pilotage à la Communauté de Communes du Genevois avec le Conseil Général sur le projet de déviation Nord et d'échangeur autoroutier

**15**

Oct

ouverture des plis pour le marché de l'ensemble des assurances conclues par la commune afin d'optimiser la prestation et d'en faire baisser le coût

**31**

Oct

2<sup>ème</sup> réunion du projet d'espace culturel

**11**

Sept

pot de rentrée avec les enseignants et le personnel communal

**5**

Nov

Descente sur place du Juge des Expropriations pour la fixation du prix des terrains de la ZAC Centre qui n'ont pas été acquis à l'amiable

**17**

Sept

participation à une réunion d'information sur le recensement de la population prévu du 15 janvier au 14 février 2009

**16**

Oct

attribution du marché de restauration scolaire et E.H.P.A.D. à l'entreprise Sud Est Restauration qui prendra sa place le 1<sup>er</sup> décembre 2008 pour 3 ans

**17**

Nov

la Commune de Viry demande la pose d'un radar fixe à l'Eluiset

## Rentrée scolaire 2008-2009

Le traditionnel « pot de rentrée », qui s'est déroulé le 11 septembre dernier est toujours un moment privilégié où sont rassemblés instituteurs des différentes écoles, élus et personnel communal.

Monsieur le Maire, après une brève présentation de la commune, a souhaité la bienvenue aux nouveaux enseignants pour laisser ensuite la parole à Gilles Decarre, adjoint aux affaires scolaires, qui a notamment dressé le bilan des effectifs, en baisse par rapport à l'année scolaire précédente. Ce fut également l'occasion de présenter la nouvelle directrice de la halte-garderie Vanessa Verneuil qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre dernier.



### Ecole maternelle

4 classes – 107 élèves

De gauche à droite, de haut en bas

Mme Nathalie Huc/Mme Laure Combet.....grands  
Mme Carole Dupont/Mme Emmanuelle Heyraud.....petits et moyens  
M Cédric Cognioul (directeur)/Mme Emmanuelle Heyraud.....petits et moyens  
Mme Isabelle Chevalier/Mme Carole Blanc.....moyens et grands



### Ecole primaire

8 classes – 187 enfants

De gauche à droite, de haut en bas

Mme Penz/Mme Marmilloud.....CE2/CM1  
Mme Carlos.....CE2  
Mme Mabut (Directrice)/Mme Marmilloud.....CM1  
Mme Catry.....CE1  
M Rabuffetti.....CM1/CM2  
Melle Fromaget.....CM2  
Melle Lamouille.....CP  
Melle Pollet-Villard.....CP/CE1



### Ecole primaire de Malagny

2 classes – 43 élèves

M Martot (Directeur).....CP/CE1  
Mme Corby (absente sur la photo).....CE2/CM1/CM2  
Mme Delacquis.....CE2/CM1/CM2

## Exploitation temporaire — centre mobile d'enrobage au bitume

La société Sacer Sud Est a déménagé les installations de la centrale d'enrobés mi septembre.

Rappelons que la société avait obtenu de la Préfecture une autorisation d'exploiter sur la zone artisanale des Tattes, pour 6 mois : du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> novembre 2008. Une centrale d'enrobage à chaud permettant le goudronnage de l'autoroute Annecy-Genève en construction. Son exploitation a réellement commencé en juin dernier et s'est terminée mi septembre. Il ne s'agissait donc pas d'une situation définitive et insupportable comme cela a été dit lors de la campagne électorale.

## Urbanisme — dépassement du COS pour performance énergétique

La loi de programmation et d'orientation pour l'énergie de juillet 2005 et les arrêtés de 2007 permettent aux collectivités locales de bonifier le COS (Coefficient d'Occupation des Sols) dans la limite de 20 % pour des bâtiments à haute performance énergétique et utilisant des énergies renouvelables.

### LE COS : COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS

Il détermine dans les différentes zones du Plan Local d'Urbanisme, le nombre de m<sup>2</sup> réalisables sur un terrain.

En zone pavillonnaire (zone U), il est sur Viry de 0,30.

Ce qui signifie :

- ◆ un terrain de 1 000 m<sup>2</sup>
- ◆ un cos de 0,30
- ◆ une surface nette constructible de 300 m<sup>2</sup> (SHON : Surface Hors Œuvre Nette)

### MAIS TOUT LE MONDE N'ACHÈTE PAS DES PARCELLES DE 1 000 M<sup>2</sup>

En effet, le coût important du foncier oblige de plus en plus les personnes désirant construire à acquérir de petites parcelles : 400 – 500 m<sup>2</sup>. La SHON est donc très vite atteinte (400 m<sup>2</sup> x 0,30 = 120 m<sup>2</sup>) et ne satisfait pas toujours les familles de plusieurs enfants.

Autoriser le dépassement de 20 % a donc deux objectifs :

- ◆ permettre la création de m<sup>2</sup> supplémentaires (24 m<sup>2</sup> pour notre exemple précédent) et ainsi prévoir une chambre de plus,
- ◆ inciter la construction à haute performance énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables (pompes à chaleur, capteurs photovoltaïques).

### LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Elle est déterminée en fonction des projets : maison neuve, rénovation, appartements.

Le pétitionnaire devra fournir au moment du permis de construire une attestation établie par un organisme habilité à délivrer des labels THPE EnR (Très Haute Performance Énergétique Energies Renouvelables et pompe à chaleur) ou « BBC » (Bâtiment Basse Consommation). Mais les contraintes sont importantes. En effet, il ne suffira pas de poser uniquement des panneaux solaires pour bénéficier de ce dépassement de 20 % de COS.

Le service urbanisme tient à votre disposition la délibération détaillée indiquant les conditions à remplir (visible également sur le site internet de la commune [www.viry74.fr](http://www.viry74.fr) rubrique urbanisme).

## Du nouveau dans la Z.A.C. des Grands Champs Sud

### S.A.S. « Les Vergers de Haute-Savoie »

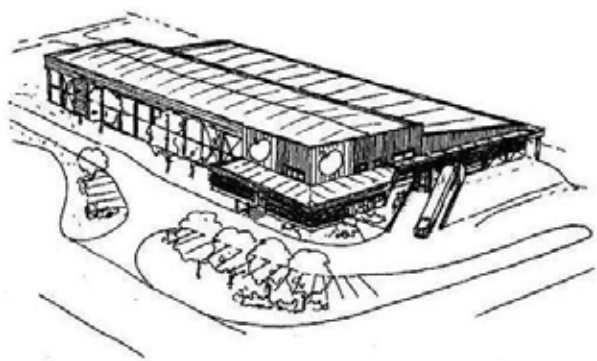
La S.A.S « Les Vergers de Haute-Savoie » souhaite être opérationnelle pour septembre 2009. Cette société aura pour objet le stockage, le conditionnement et la vente régionale et nationale de fruits des deux Savoie ; dans un second temps, la création d'un magasin de vente sera étudiée.

Quatre sociétés portent ce projet : la Coopérative « Valfruits » de Cercier, l'E.A.R.L « Vergers Tissot » de Pringy, le G.I.E « Atout Pom 74 » de Chevrier et le G.A.E.C. « Berthet Frères » en Savoie.

Le bâtiment de 3 700 m<sup>2</sup> aura une capacité frigorifique de 1 700 T et pourra calibrer et conditionner 3 000 T de pommes et poires de Savoie. Ces fruits sont produits sous signe officiel de qualité (I.G.P. Fruits des Savoie) et sont soumis à un cahier des charges rigoureux et contrôlé par Certipack, organisme de certification. Pour fonctionner cette société nécessitera 12 personnes puis 18 en années de croisière. Des postes seront à pourvoir durant l'été 2009.

Enfin nous tenons à remercier la municipalité de Viry et tout particulièrement M. le Maire pour l'accueil et l'efficacité dont ils ont fait preuve pour nous permettre de réaliser notre projet.

Stéphane TORNIER,  
Président S.A.S. « Les Vergers de Haute-Savoie »



## Recensement de la population 2009

Toutes les personnes vivant en France, qu'elles résident dans un logement, une habitation mobile ou qu'elles soient sans-abri, sont concernées par le recensement qui est utile à chacun de nous.

La commune de Viry recrute 7 agents recenseurs, 2 postes sont encore à pourvoir, pour la période du **15 janvier au 14 février 2009**. Les candidats doivent savoir lire et écrire, être motivés, consciencieux, méthodiques, respectueux de la confidentialité, persévérants et disposer d'un véhicule.

Deux demi-journées de formation seront organisées par l'INSEE début janvier 2009.

Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation.

## Ils se sont dit oui



Le conseil municipal présente tous ses vœux de bonheur aux heureux mariés.

**26 juillet 2008 :**

Ségolène MASQUILLIER et Jérôme BOSSON

**30 août 2008 :**

Aline SAUTIER et Benjamin VIONNET

**4 octobre :**

Valérie RAVOIRE et Christophe ALBERT

Rappelons que seules les personnes ayant donné leur accord sont citées.

## Marché de restauration

Le CCAS de la commune de Viry a lancé une consultation pour la confection des repas de l'E.H.P.A.D. «Les Ombelles» et pour le restaurant scolaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier et pour une durée de 3 ans, la société Sud-Est Restauration de MACON prépare les repas. Le coût global du marché, pour 3 ans, est de 751 487.82 €.

Pour rappel, la société de restauration fabrique 58 400 repas par an pour l'E.H.P.A.D. « Les Ombelles » et 18 500 pour le restaurant scolaire.

## Commémoration du 11 novembre 2008

Le mardi 11 novembre 2008, au monument aux morts de Viry, se sont déroulées les cérémonies commémoratives de l'Armistice du 11 Novembre 1918 qui ont rassemblé, autour des autorités locales, une nombreuse assistance.

Cette cérémonie qui marquait le 90<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la guerre 14/18, communément appelée «*La Grande Guerre*», a été marquée par une participation plus importante des jeunes de nos établissements scolaires :

- ◆ au cours du dépôt de gerbes, les enfants des écoles primaires ont déposé un bouquet de fleurs pour rendre hommage à tous les MORTS POUR LA FRANCE qui ont donné leur jeunesse et leur vie pour que notre pays retrouve son indépendance, sa liberté et la paix.

- ◆ deux jeunes du collège Arthur Rimbaud de St Julien, Lucas FAVRE

et Julian LOPEZ-ALARCON, ont lu quelques passages de lettres envoyées à leurs familles par des POILUS de cette «*Première Guerre mondiale*» que l'on croyait être la «*der des ders*»

Un ancien combattant d'A.F.N., M. Albert NAVILLE, a été honoré en recevant la médaille de la reconnaissance de la Nation pour sa participation à la campagne d'Algérie durant les années 1960 et 1961. Toutes nos félicitations à cet heureux récipiendaire.

Cette cérémonie, qui s'est déroulée sous un ciel bas et menaçant, se termine par un chaleureux vin d'honneur au sous-sol de l'école maternelle de Viry.

Merci aux organisateurs, à tous nos jeunes qui, par leur présence, ajoutent un peu d'émotion en participant activement à cet hommage rendu au monument aux

morts en souvenir des nombreux habitants de Viry morts pour la France. Merci aussi à tout le corps enseignant qui, en ce début d'année scolaire, a pris du temps pour expliquer et enseigner à leurs élèves la signification de cette commémoration.



## Jeudi 20 novembre — grève des enseignants et accueil des élèves

Comme le prévoit la loi du 20 août 2008, un accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires a été mis en place par la commune pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de cette journée de grève .

La difficulté de cette organisation a résidé dans le fait qu'il était impossible de connaître à l'avance le nombre des enfants à accueillir. Seule une dizaine de familles en école élémentaire, ont prévenu le service scolaire de la présence de leurs enfants ; les parents des enfants de maternelle ont, pour la plupart, indiqué leur besoin aux enseignants.

Pour 11 classes grévistes sur 14, il a fallu anticiper et organiser l'accueil d'un nombre indéterminé d'enfants, pouvant nécessiter la présence d'une vingtaine d'encadrants. La commune de Viry a dû réquisitionner pour cette préparation, le personnel scolaire et périscolaire, mais également le personnel administratif. On peut alors se poser la question, de la compétence du personnel administratif dans ce type de tâches ; est-ce d'ailleurs là sa mission ?

Cette question pose le problème de fond évoqué par bien des maires de France : comment les communes peuvent elles avoir le personnel nécessaire et compétent pour encadrer et occuper pendant 6h00 de temps scolaire et 2h00 de cantine ces enfants ?

Pour ce 20 novembre, reconnaissons que les parents ont adhéré en grande majorité à la demande des enseignants qui était d'essayer de trouver une solution de garde autre que celle de l'accueil municipal. Nous avons donc accueilli 13 enfants de primaire et 12 de maternelle.

Toutefois, le manque d'information de la part des parents a désorganisé notre service cantine. Ainsi, 75 enfants étaient attendus alors que 35 ont effectivement mangé ; d'où l'importance d'avertir la mairie pour une commande mesurée des repas.

Je tenais à remercier les parents, qui, bien que ce ne soit pas facile, ont pour la plupart gardé les enfants à la maison, facilitant ainsi la tâche des encadrantes ; à remercier le personnel communal qui a

trouvé toutes sortes de solutions et occupations pour meubler ces 8h00.

Si cette journée s'est bien passée grâce à la mobilisation des parents et du personnel, la question se reposera de la même façon lors d'un prochain mouvement : comment assurer l'accueil d'un grand nombre d'enfants en toute sécurité ?

Le Maire  
Jean-Pierre BUET



## La Côte : immeuble menaçant ruine !



**Le 14 février 2007** : la Commune de Viry saisit le Tribunal Administratif de Grenoble afin d'engager une procédure pour immeuble menaçant ruine pouvant mettre en danger la sécurité des riverains et des piétons.

**Le 22 février 2007** : le Président du Tribunal Administratif désigne un expert qui se rend sur place le même jour. Son rapport d'expertise préconise un certain nombre de travaux de démolition et de consolidation permettant de restaurer la sécurité. Ces prescriptions sont données par l'arrêté municipal de péril imminent du 2 mars 2007.

**17 avril 2007, 31 mai 2007 et 19 octobre 2007** : les rapports de l'expert rythment les obligations, l'observation et la non-observation des préconisations demandées au propriétaire du bien.



Les travaux de sécurisation dans ce type de procédure doivent à chaque fois être actés par un rapport d'expert. Certains travaux ont été effectués ce qui a permis de passer le 14 mai 2008 du statut de péril imminent à celui de péril ordinaire. Le statut de péril ordinaire imposait encore une amélioration de la situation. Devant l'inertie du propriétaire après plusieurs relances écrites à l'automne 2008, une nouvelle procédure de péril imminent va redémarrer.

## Travaux de la ZAC des Grands Champs Sud (zone industrielle)

Les travaux de viabilisation de la ZAC ont débuté fin septembre. A ce jour, sont réalisés :

- ◆ le bassin de tamponnage,
- ◆ le fonçage sous les voies ferrées (canalisation  $\varnothing$  1000 pour les eaux pluviales),
- ◆ le décapage des voiries.



Bassin de rétention destiné à tamponner les eaux pluviales en périodes de fortes précipitations



Fonçage sous les voies ferrées pour passer une canalisation de diamètre 1000



Décapage des futures voiries et mise en place d'un matériau de remblai traité à la chaux.





①

## RECYCLAGE DES REMBLAIS DE CHANTIER PAR UN TRAITEMENT À LA CHAUX

Pour la structure des voiries dans la ZAC des Grands Champs Sud, la commune de Viry a opté pour un procédé valorisant les remblais destinés auparavant à la décharge.

Ceci pour des gains environnementaux :

- ◆ économie de la ressource naturelle,
- ◆ diminution des émissions de CO2 liées au transport pour l'approvisionnement sur place.



②

L'entreprise BESSON TP a placé son installation de chaulage sur le site afin de traiter les déblais terreux excavés du bassin de rétention à la chaux :

- ◆ une première fois au décapage ①
- ◆ une seconde fois, en passant les remblais dans un cribleur et ensuite dans l'appareil de chaulage ②



③

### LE CRIBLEUR

Il s'agit de la première phase de tri ayant pour but de séparer les éléments grossiers pour ne garder que la partie terreuse ainsi que les matériaux inférieurs à 0-40mm. Il est composé d'un tapis principal constitué d'un maillage de roues étoilées en caoutchouc permettant cette séparation. Les gros éléments sont évacués d'une part alors que les matériaux à traiter sont récupérés dans une partie basse pour être envoyés via un second tapis ③ vers un silo de réception pour être ensuite traités à la chaux.



④

### LE CHAULAGE

Petit rappel : la chaux aérienne est utilisée dans la réalisation des routes ou des chemins, le plus souvent sous forme de chaux vive. Comme dans l'industrie, on utilise sa propriété de « flocculation », il s'agit ici de transformer l'argile (consistance plastique, souple, instable) en matière grumeleuse plus résistante à la compression des sols.

Dans le cas présent, la chaux est stockée dans un réservoir avec la présence d'un vibreur pneumatique à chocs pour ainsi éviter le colmatage de cette dernière. Au préalable un pourcentage de chaux est déterminé par l'exploitant.



⑤

Dans le cas présent, l'entreprise BESSON TP a fixé à 2% de chaux pour une tonne de matériaux à traiter.

Ainsi par l'intermédiaire d'un peson ④ ⑤ (matériel évaluant instantanément la masse de matériaux présente sur le tapis), la quantité de chaux nécessaire est déterminée immédiatement. Mélangée au remblai, elle est évacuée avec ce dernier par un tapis jusqu'à l'extrémité de l'appareil à chaulage. (Taille des éléments sortant: environ 0-30mm).



⑥

Même les matériaux, éliminés au criblage, seront réutilisés ⑥ :

- ◆ soit concassés pour servir en fond de forme dans les tranchées,
- ◆ soit conservés comme drainage pour le bassin de tamponnage.

## Extraits des délibérations prises par le Conseil Municipal

L'ensemble des comptes-rendus du conseil municipal est disponible, sur demande, au secrétariat de la mairie et sur le site internet de la Commune [www.viry74.fr](http://www.viry74.fr). Ces derniers sont aussi affichés, en temps voulu, à la mairie et dans les hameaux.

**20 MAI 2008**

### TRAVAUX D'ELECTRICITE – STATION DE POMPAGE DE VEIGY

#### Opération Seleq 74 n°07.810 – Tarif jaune Veigy

Le Seleq 74 envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2008, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Poste Veigy – tarif jaune ». En effet, le transformateur est au pyralène et il est nécessaire de procéder à son échange, par une entreprise agréée et de passer au tarif jaune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement des opérations proposé ci-dessous :

- ◆ montant global des travaux estimé à : 22 331 €
- ◆ avec une participation communale s'élevant à : 11 202 €
- ◆ et des frais généraux à : 670 €.

**10 JUIN 2008**

### CANTINE SCOLAIRE

#### Modification du quotient familial et des tarifs

La Commission scolaire a souhaité, d'une part, augmenter le nombre de tranches de quotient afin qu'il y ait une meilleure répartition entre les familles à revenu modeste et les revenus plus importants et d'autre part revaloriser les tarifs de vente qui ne l'ont pas été depuis septembre 2006.

Le conseil municipal adopte les nouveaux tarifs de la cantine :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
De 0 à 600 €	2,50 €
De 601 à 1 000 €	3,00 €
De 1 001 à 1 500 €	4,20 €
De 1 501 à 2 000 €	4,90 €
Au delà de 2 001 €	5,30 €

Le déficit, à charge du budget communal, est en constante augmentation sur les 3 derniers exercices :

- ◆ année scolaire 2005-2006 : 74 000 €
- ◆ année scolaire 2006-2007 : 78 000 €
- ◆ année scolaire 2007-2008 : projection de 83 000 €

**8 JUILLET 2008**

### OPAC HAUTE-SAVOIE

#### Convention de servitude

Suite à la pose d'un nouvel abri bus scolaire, par les services techniques communaux, au chef-lieu, au droit de l'ensemble « Les Prés-bois » appartenant à l'OPAC 74, le conseil municipal approuve la convention de servitude.

**5 AOÛT 2008**

### STOCKAGE DE DECHETS INERTES

#### Société de Réaménagement Agricole du Genevois - Avis du conseil municipal

M. le Maire présente à l'assemblée le projet d'exploitation d'un site de stockage de déchets inertes présenté par la société de Réaménagement Agricole du Genevois aux lieux-dits « Le Grand Pré » et « Pré Clavel ». Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal émet des réserves et formule les remarques suivantes :

« Le terrain d'assiette du projet a été identifié dans l'approche paysagère du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune comme une plage agraire fortement perçue et structurante à préserver et à valoriser ». Le diagnostic agricole intégré dans le rapport de présentation du P.L.U. recense cette parcelle comme de « très bonnes terres labourables ». Le terrain concerné a donc été classé au titre de l'article L. 123-1.7 du Code de l'urbanisme comme « (...) secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ».

L'activité de décharge d'inertes projetée n'est pas compatible avec l'objectif de préservation de l'activité agricole de la parcelle prévue par le P.L.U. de VIRY. Les agriculteurs membres du conseil municipal insistent sur l'impossibilité de réutiliser cette parcelle pour l'activité agricole avant de nombreuses années.

Les accès présentés dans le projet ne sont pas satisfaisants, voire dangereux. L'accès au site de stockage présenté dans le projet est dangereux car la visibilité à cet endroit est particulièrement mauvaise pour les automobilistes roulant dans la direction Soral/Viry.

Enfin, un projet de déviation de la route départementale n°1206 est actuellement en cours d'étude. Cette déviation permettrait d'alimenter en toute sécurité

la zone d'activité de Viry et par là même le site de stockage présenté. La création de cette déviation – qui suppose l'accord des propriétaires concernés par son implantation et en particulier ceux du « Grand Pré » – est un préalable indispensable à l'ouverture d'un site de stockage dans ce secteur et ce pour éviter le transit des poids lourds par le chef-lieu de Viry.

Le conseil municipal décide de donner un avis défavorable.

## BATIMENT COMMUNAL – APPARTEMENT 1<sup>er</sup> ETAGE « PHARMACIE »

**Bail de location : Sandra Deville-Larderat**

Dans le cadre de la ZAC du Centre, la commune a fait l'acquisition d'un immeuble abritant la pharmacie au rez-de chaussée, un logement à l'étage et des locaux médicaux à l'arrière. Le conseil municipal décide d'attribuer à Madame Sandra Deville-Larderat l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de cet immeuble. Le bail, qui serait conclu à titre précaire prévoit un loyer de 1 000 € (une place de garage compris) et 50 € de provision de charges.

**16 SEPTEMBRE 2008**

## CHEMIN RURAL DIT DE LA FRUITIERE

**Avis du conseil municipal**

Le chemin rural dit de la Fruitière situé à Humilly entre le chemin de la Traversière et la route de la Maison Blanche, n'est plus utilisé en tant que tel depuis plus de 50 ans. Son entretien, ces dernières années, se borne à un élagage sommaire de la végétation. Les propriétaires riverains du chemin ont exprimé leurs souhaits d'acquérir le tènement jouxtant leurs propriétés.

Le conseil municipal décide de mettre à l'enquête publique le déclassement du chemin rural « dit de la Fruitière » en vue de sa vente. Cette enquête permettra à chacun d'exprimer ses arguments sur l'utilité de cette voie. Le conseil municipal devra se déterminer à l'issue des conclusions du commissaire enquêteur, sur la vente du chemin aux riverains ou son maintien.

## URBANISME

**Augmentation du C.O.S. pour performance énergétique**

Voir l'article en page 5.

## BATIMENT COMMUNAL

**Locations de garages**

Dans le cadre de la ZAC du Centre, la commune a fait l'acquisition d'un immeuble abritant la pharmacie au rez-de chaussée, un logement à l'étage, des locaux médicaux à l'arrière et de garages.

Le conseil municipal décide de louer les garages à Mademoiselle Karine Bernard et à Madame Marie Poncet, du commerce, « Le Jardin de Marie ».

**21 OCTOBRE 2008**

## LE FORT / SONGY – PARCELLES A 1469 – A 1351

**Cessions à la Commune de Viry**

En 1975 puis en 1983 des ventes entre personnes privées sur le village du Fort / Songy ont généré, dans le découpage des parcelles, des cessions du domaine public au profit de la Commune de Viry.

**1975** : Vente Consorts Sauthier / Monsieur et Madame Raymond Forestier,

**1983** : Vente Monsieur Brunet / Monsieur et Madame Raymond Forestier.

Les actes qui en font état ont été publiés aux hypothèques mais a priori non validés pour les cessions à la Commune. Ces surfaces sont actuellement physiquement la chaussée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ accepte la cession gratuite au profit de la commune de la parcelle A 1351 pour 191 m<sup>2</sup> cédés par les Consorts Sauthier,
- ◆ accepte la cession gratuite au profit de la commune de la parcelle A 1469 pour 21 m<sup>2</sup> cédés par Monsieur Georges Brunet.

## CHEMIN RURAL DIT DES MOULINS

**Avis du conseil municipal**

Dans le cadre d'une succession, les propriétaires de la parcelle E154 souhaitent acquérir une partie du chemin rural dit « des Moulins » situé à Vaux. Ce chemin, actuellement une friche, est non utilisé depuis de nombreuses années.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à l'enquête publique le déclassement du chemin rural dit « des Moulins » en vue de sa vente. Cette enquête permettra à chacun d'exprimer ses arguments sur l'utilité de cette voie. Le conseil municipal devra se déterminer à l'issue des conclusions du commissaire enquêteur sur la vente du chemin aux riverains ou son maintien.

*Inscription sur les listes électorales politiques*



L'inscription n'est pas automatique. Pour voter en 2009, aux élections européennes, vous devez être inscrit(e) sur les listes électorales. Les ressortissants européens ont également la possibilité de s'inscrire sur la liste électorale de Viry pour élire **les députés français** au Parlement européen. Les imprimés d'inscription sont disponibles sur le site [www.viry74.fr](http://www.viry74.fr), (rubrique : la mairie/démarches administratives/guide des démarches/élections), et devront être déposées en mairie **avant le 31 décembre 2008 à 15h00**.

## Multi-accueil intercommunal « Au pays des p'tits pious »

Voilà déjà 5 ans que le Multi Accueil « Au pays des Pp'tits pious » fonctionne, il est ouvert tous les jours de 7h30 à 18h30 il est géré par un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Il accueille les enfants de 3 mois à 3 ans des communes de : Chênex, Chevrier, Feigères, Jonzier-Epagny, Présilly, Savigny, Valleiry, Vers, et Viry.

La structure est ouverte pour 25 places en accueil régulier « type Crèche », et en accueil occasionnel « type halte garderie ».

Nous avons le plaisir d'accueillir notre nouvelle responsable, Madame Vanessa Verneuil éducatrice de jeunes enfants qui a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2008. Nous lui souhaitons un très bon accueil dans notre région.

### L'équipe éducative comprend également :

- ◆ des auxiliaires de puériculture,
- ◆ des agents d'animation,
- ◆ un agent administratif,
- ◆ des agents d'entretien,
- ◆ une cuisinière.

La commission d'admission se déroule en avril de chaque année, pour la rentrée de septembre 2008, 18 nouveaux enfants ont rejoint la structure en mode « crèche » et 9 enfants en mode « halte garderie ».

60 enfants sont actuellement inscrits au Multi Accueil de Viry.

La participation financière des familles est calculée en fonction de leurs revenus auxquels est appliqué un taux d'effort donné par la caisse d'allocation familiale et en fonction de la composition de la famille. Ce dispositif permet d'offrir des tarifs adaptés.

Les travaux du deuxième multi accueil intercommunal situé sur la commune de Valleiry ont commencé en septembre 2008, nous espérons une ouverture sur le dernier trimestre 2009.

Pour tous renseignements et demande de pré-inscription, vous pouvez prendre contact avec la directrice au 04.50.04.76.84, de préférence pendant les permanences le mardi matin de 8h30 à 11h30 et le jeudi après midi de 14h00 à 17h00.

### RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le relais est à la disposition des familles qui recherchent un mode de garde pour leurs enfants.

Les permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 8h30 à 10h00 au 04.50.95.91.40

**Vous pouvez les contacter par courriel :**

[relais@cc-genevois](mailto:relais@cc-genevois)

**ou à l'adresse suivante :**



Site d'Archamps  
Bât Athéna  
74160 Archamps



## Pique-Nique des COPPA JARRETS

C'est le dimanche 08 juin 2008, à l'initiative de quelques membres de l'association « Vivraviry », habitant l'Eluïset, qu'a eu lieu le pique-nique des Coppa jarrets (ancien surnom des habitants de l'Eluïset).

Malgré un ciel menaçant, une soixantaine d'adultes et une quinzaine d'enfants se sont retrouvés dans la cour de la famille LARCHER, le champ prévu pour l'évènement étant trop mouillé... Mais finalement la météo a tenu bon jusqu'au bout !

L'après midi, une partie de boules de pétanque a été organisée et les pâtisseries maison ont circulé de tables en tables.

Merci à tous ceux qui étaient présents et à tous ceux qui pour des raisons diverses ont regretté de ne pas être de la fête, rendez-vous le 7 juin 2009 pour le pique-nique des Coppa Jarrets.

Anne Jacquet et Alexandra Albéri



## Départ et arrivée

### Frédérique BENITO

a décidé de quitter l'école maternelle de Viry où depuis 13 ans elle était au service des enfants et des enseignants afin d'être assistante maternelle à domicile.



Nous lui souhaitons bonne chance pour cette nouvelle expérience.

Elle est remplacée par **Aurore LACHAVANNE** à partir du 1<sup>er</sup> décembre prochain. Elle assurera l'encadrement des enfants durant les activités scolaires et la surveillance de la cantine. Elle arrive en mutation de la commune d'Annemasse.

## Nouveaux services

### Gaël COULON - éthiopathe

Gaël Coulon vient d'ouvrir son cabinet d'éthiopathe rue des Coulerins.

L'éthiopathe est une méthode d'analyse et de traitement basée sur l'approche systémique du corps humain. Elle considère le fonctionnement des organes et des appareils dans leurs différentes interactions.

Pour de plus amples informations, vous pouvez le contacter au (+33) 06 63 29 07 11 ou aller sur le site [www.etiopathie.com](http://www.etiopathie.com)



### Mary BAUDEY - osthéo-pathe D.O.

Consultation sur rendez-vous.

700 route des Auges

04 50 04 22 72 / 06 09 77 22 00

[marybaudey@hotmail.fr](mailto:marybaudey@hotmail.fr)



## Les CP-CE1 en voyage à Saint Paul en Chablais

Du lundi 6 au mercredi 8 octobre 2008, les élèves de CP-CE1 et de CE1 de l'école de Viry sont partis en classe de découvertes à Saint Paul en Chablais.

Ces trois jours ont été l'occasion de travailler autour du thème de l'eau.

Après une visite ludique aux jardins de l'eau du Pré Curieux, ils ont rejoint le centre d'hébergement « Le Chêne » où l'accueil fut très bon.

Entre découverte des insectes et larves au ruisseau et balade au lac noir, les enfants ont profité au

maximum des beaux paysages environnants. Ce voyage scolaire fut également l'occasion de voir l'usine d'embouteillage des eaux d'Évian. Une visite au musée du lac et de la pêche à Thonon-les-Bains a conclu cette escapade de trois jours.

Enfants et enseignants garderont un très bon souvenir de cette classe de découverte automnale.

Nous remercions chaleureusement la municipalité, le Conseil général et l'A.P.E. qui ont participé au financement de cette classe de découvertes.



## Signature de la convention de mission

### ENTRE LA COMMUNE DE VIRY ET L'ASSOCIATION « LES MJC EN RHÔNE-ALPES »

Le 16 juillet 2008, Monsieur Jean-Pierre Buet, Maire de Viry et Monsieur Michel Machicoane, Directeur Régional, signaient la nouvelle convention de mission, liant la commune de Viry à l'association « Les MJC en Rhône-Alpes, Fédération Régionale ».

Etaient présents à cette manifestation, Monsieur Jorris Santalucia, Délégué Fédéral des MJC en Rhône-Alpes, la Commission Culturelle, la MJC de Viry, les services administratifs de la commune et des anciens et nouveaux élus.

Cette nouvelle convention permet à la commune et à la Fédération d'exprimer leurs volontés de contractualiser et de développer des relations partenariales dans le cadre des axes suivants :

- ◆ une politique de déploiement de compétences en matière de pilotage associatif,
- ◆ l'emploi d'une coordinatrice, Madame Mijo Roturier qui exerce les fonctions de direction de la MJC, et qui coordonne les actions mises en place pour l'enfance et la jeunesse, préconisées dans le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocation Familiale,



- ◆ une politique d'accompagnement et de développement de la vie associative,
- ◆ l'accession à tous à l'éducation et à la culture en prenant une part active à la vie de la commune,
- ◆ la mise en place d'une procédure de pilotage et de suivi des activités de la MJC qui bénéficie du soutien financier de la commune.

En se souhaitant une bonne collaboration, c'est autour du verre de l'amitié que s'est terminée cette journée.

## *Viry en fête*

### **LE CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ LIBÉRÉ**

**12 juin** : passage sur la commune du critérium du Dauphiné Libéré.



### **FÊTE DE L'ÉTÉ**

**21 juin** : l'arrivée des beaux jours a été saluée avec beaucoup de succès grâce à la première fête de l'été organisée sur la commune par l'APE de Viry, l'Amicale des Pompiers, Julien Ginod, Laurent Vian (VLS) et la Mairie.



### **REPAS DES AÎNÉS AU CASINO**

**18 octobre** : 140 personnes avaient répondu à l'invitation de la municipalité et se sont retrouvées au restaurant du casino de Saint Julien en Genevois pour passer un agréable moment autour d'un délicieux repas.

Si vous êtes âgé(e) de 70 ans et plus, que vous habitez Viry et que vous ne recevez pas l'invitation de la municipalité pour le repas des aînés, veuillez contacter le secrétariat de la mairie : 04.50.04.70.26



### **COURSE SUR PRAIRIE**

**Week-end du 20 et 21 septembre** : course sur prairie organisée par l'Association des Sports Mécaniques de Viry qui a rassemblé toujours autant de monde pour admirer les motos.



## *Du changement à l'A.P.E. de Viry*

C'est encore une fois sous un beau soleil que s'est déroulée la fête des écoles qui a clôturé l'année scolaire dans la joie et la bonne humeur. Nous vous remercions de votre présence tout au long de l'année passée, à nos manifestations.

De nouveaux membres nous ont rejoints suite à l'assemblée générale qui a eu lieu le 23 septembre et un nouveau bureau a été constitué :

**Président** : Yvan PELLETIER et **Vice Présidente** : Fabienne BOULANGER

**Trésorière** : Véronique LACHAL et **Vice-Trésorier** : François DE GOURNAY

**Secrétaire** : Christelle VINCENT et **Vice Secrétaire** : Sophie VESIN

La nouveauté cette année, est la suppression de l'école le samedi matin, nous comptons beaucoup sur votre présence et votre implication à nos manifestations, en particulier pour le «carnaval du village» qui aura lieu fin de l'hiver 2009. Nous vous attendons nombreux le **samedi 22 novembre** pour le **repas de nos grands-mères** puis le **dimanche 17 mai 2009** pour le traditionnel **vide-grenier** et enfin le **20 juin** pour la **fête des écoles**. Nous vous souhaitons à tous une très bonne année scolaire, et nous comptons sur vous pour nous aider à réaliser les projets de vos enfants.

## *APE de Malagny : c'est reparti pour une année !*

L'Association des Parents d'Elèves de Malagny a procédé, comme chaque année, au renouvellement du bureau :

**Président** : Pascal GRATS et **Vice-Président** : Raphaël LANDEROIN

**Trésorière** : Marina BURGIN et **Vice-Trésorière** : Dineke LECLERC

**Secrétaire** : Marlyse FAZIO et **Vice-Secrétaire** : Catherine GARREAU

## *La compagnie des gens d'ici*

Après plusieurs actions menées à Viry avec succès (avec le dîner-spectacle «La Commedia au cœur du village» et les interventions «théâtre et masque» auprès des 8 classes de l'école), la Compagnie des gens d'ici continuera d'être présente au cours de l'automne et aussi de l'année 2009.

**Au programme pour l'automne et l'hiver :**

- ◆ **depuis le 24 septembre**, reprise des ateliers théâtre à la MJC,
- ◆ **en décembre** : stage théâtre pour adultes,

- ◆ **dès janvier 2009** : création de «La p'tite compagnie» réunissant des enfants et adolescents ayant déjà une pratique théâtrale et surtout un enthousiasme fort. «La p'tite Compagnie» leur permettra de découvrir et d'approfondir différentes disciplines artistiques associées au théâtre. Elle accompagnera aussi les plus grands se destinant à des formations professionnalisantes.

**Vous pourrez aussi retrouver la compagnie dans le département :**

- ◆ **janvier 2009** : création de «portraits» d'après John Berger à Bonneville
- ◆ **mars-avril 2009** : création de «La savetière prodigieuse» de Federico Garcia Lorca à Bonneville

**Pour tout renseignement :**

La Compagnie des gens d'ici  
131, Allée des tilleuls - La Côte  
74580 Viry

Téléphone : 04.50 04 27 15

[laciedesgensdici@yahoo.fr](mailto:laciedesgensdici@yahoo.fr)

[Internet : www.laciedesgensdici.com](http://www.laciedesgensdici.com)





## « Scènes de crime dans le Genevois »

A l'occasion de « Lire en fête », les bibliothèques du réseau « Lire du Salève au Vuache » proposaient une série d'animations autour de polar : exposition, théâtre, rencontres, lectures... le public a pu écouter, regarder, découvrir, apprendre, frissonner et même enquêter durant ces deux week-ends placés sous le signe du crime. La bibliothèque de Viry proposait trois animations :

### SAMEDI 11 OCTOBRE : PETIT-DÉJEUNER SANGLANANT AVEC THIERRY CAQUAIS

Thierry Caquais est venu expliquer comment le polar est devenu un genre majeur de la littérature alors qu'il fut parfois dénigré par les intellectuels. Puis, il a présenté de nombreux auteurs français et étrangers à un auditoire très attentif qui est reparti avec une multitude d'idées de lecture.

### VENDREDI 17 OCTOBRE : SOIRÉE ENQUÊTE À LA BIBLIOTHÈQUE

Un cocktail est organisé à la bibliothèque pour fêter la parution d'un nouveau livre, rien d'anormal jusque là, sauf que la rencontre est perturbée par un crime. Les douze participants n'avaient plus qu'à retrouver l'assassin qui se trouvait, bien-sûr parmi eux. Enquêtes, chantages et trafics au menu de ce jeu, inspiré d'un livre d'Agatha Christie.

### DIMANCHE 19 OCTOBRE : LECTURE DE « INSOUÇONNABLES » AVEC LA COMPAGNIE DES GENS D'ICI

Les lecteurs présents ont pu découvrir ce roman noir de Tanguy Viel durant une lecture déambulatoire qui les a menés de la M.J.C. à l'ancienne cure en passant par Le Caquelon. « Insouçonnables » tous les personnages le sont et pourtant le fil de l'histoire laisse peu à peu découvrir la manipulation qui se joue lors d'un banquet de mariage...

Une fois encore, la Compagnie des gens d'ici a permis la mise en place d'un spectacle de grande qualité avec trois comédiens et un musicien.

### HEURE DU CONTE

Des mercredis pour venir écouter, s'amuser et partager. Début à 16 h 00, entrée libre et gratuite, à partir de 5 ans

**26 novembre : «Des hommes et des bêtes» avec Frédéric**

**17 décembre : «Contes de Noël» avec Violette Corroyer**

« Les toutes petites oreilles étant de plus en plus nombreuses à la bibliothèque, elles ont aussi eu droit à leur « heure du conte » le **21 novembre dernier** à la bibliothèque « **Contes et kamishibais** » avec **Yolande Demir, conte pour les 0-3 ans.**

### BIB'ADO

Une table, du papier, des crayons, des gâteaux et quelques sodas, il ne fallait rien de plus pour inspirer les écrivains en herbe, qui s'étaient retrouvés à la bibliothèque. 17 jeunes entre 11 et 16 ans ont ainsi pu s'essayer avec brio aux jeux de l'écrit proposés par Joëlle Zinherlt. Pendant deux heures, les moments de pure poésie ont alterné avec les fous rires, pour, au final, montrer que si les jeunes ont des choses à dire, ils en ont aussi beaucoup à écrire.



## *Des objectifs ambitieux pour un club à dimension humaine*



En ce début de saison, toutes les équipes du basket club ont repris le chemin de l'entraînement.

Cette année, le club renforce ses structures avec l'arrivée d'un emploi permanent titulaire d'un brevet d'état pour assurer l'encadrement technique des différentes formations et d'un autre poste à temps plein pour assurer un soutien logistique aux différents entraîneurs et tout particulièrement pour les plus jeunes joueurs de l'école de basket. Une nécessité et un gage de qualité au vu du nombre de licenciés en constante progression.

Côté sportif, l'objectif principal reste l'accession de l'équipe senior au niveau supérieur, une montée qui leur avait échappé d'un rien la saison dernière. Des recrues de choix et l'intégration de plusieurs jeunes issus du club viendront s'ajouter à l'effectif existant pour relever ce défi.

Enfin l'animation ne sera pas en reste pour conforter un club où il fait bon se retrouver.

Pour tout savoir, les horaires, lieux d'entraînement ainsi que les informations liées à la vie du club sont disponibles sur son site Internet : <http://www.basket-club-st-julien.org>

## *Viry Volley-Ball Club : petit mais costaud !*

Rarement en haut de l'affiche, plutôt méconnu des habitants, le Viry Volley Ball Club affiche cependant une belle santé et des résultats plus que satisfaisants.

En 2008, l'équipe phare, qui joue en 2<sup>ème</sup> ligue suisse (l'équivalent du niveau régional en France) a fini 2<sup>ème</sup> de son championnat après avoir fait une bonne partie de la saison en tête et a perdu en demi-finale, contre le futur vainqueur, la coupe genevoise que le club avait gagnée les deux années précédentes.

L'équipe 3, composée de jeunes joueurs prometteurs, a, elle, gagné son championnat (le « relax 3 ») en progressant de façon impressionnante tout au long de l'année.

2008-2009 s'annonce plus difficile, la concurrence devient plus rude pour l'équipe 1 et des renforts seraient les bienvenus pour permettre de briller encore.

Les équipes 2 et 3 attendent également de nouveaux joueurs pour compléter leurs effectifs.

N'hésitez pas, rejoignez-nous au Viry Volley Club ! Contact : Christophe Panchaud : [panchaud@ofac.ch](mailto:panchaud@ofac.ch)



## 1<sup>ère</sup> participation du poney-club de Germagny au championnat de France



La saison équestre 2007-2008 du poney-club se termine en beauté, avec sa première participation au Championnat de France. Cette compétition a démontré l'excellente capacité et le bon niveau sportif des cavaliers et de l'enseignement des moniteurs Raphaël Moynat et Xavier Dupin de Majoubert, dont une 11<sup>ème</sup> meilleure cavalière de France dans la catégorie « Cadet Excellence ». Les merveilleux résultats obtenus annoncent une année 2008-2009 pleine d'espoir et de motivation pour représenter au mieux les couleurs de notre club et de notre commune.

Cette discipline demande une grande maturité, une persévérance incroyable, une grande régularité et un travail énorme. Alors, un seul mot, bravo à ces jeunes qui vivent leur passion à fond pour le bien de tous.

## Randonnées pédestres

Oxygène 74 est une association de randonneurs fonctionnant sur la Haute-Savoie et le pays de Gex.

### PROGRAMME :

Décembre 2008			
07/12	Col de Cenise	Niveau 1-2	Mt Saxonnex
10/12	Programmation Raquettes conviviale		Annemasse Martin Luther King 18h30
14/12	Tour du Ranfolly	Niveau 1-2	Les Gets
21/12	Tête des Muets	Niveau 2	Romme (Nancy sur Cluses)
21/12	Pointe de Miribel	Niveau 1	Plaine-Joux
28/12	Lacs Jovet	Niveau 2	Les Contamines Montjoie
Janvier 2009			
04/01	Pic de Chalune	Niveau 1-2	Praz-de-Lys

### DIFFICULTÉS TECHNIQUES :

**Niveau 1** : familial. Moyennement entraîné (700 m de dénivelé)

**Niveau 2** : Expérimenté (1 000 m de dénivelé)

**Pour plus de renseignements :**

06.82.03.55.42 ou 04.50.58.20.52

ou <http://rando-74.pagespro-orange.fr>

## Trec en attelage à Viry

En cette fin de printemps pluvieuse, la commune de Viry accueillait sur ses terres une compétition d'attelage : le trec attelé.

Peu connu du grand public, cette discipline où l'équipage se compose du meneur, de un ou deux coéquipiers et de un ou plusieurs chevaux, se déroule en 2 phases : le POR (parcours d'orientation le matin) et le PTV (parcours en terrain varié) l'après-midi.

Grâce aux terrains mis à disposition par la famille Bellamy et à la coopération des responsables de la sous-préfecture de St Julien, des communes environnantes (notamment celle de Viry) traversées par le POR, les organisateurs (l'association équestre du Vuache et attelage loisirs) purent mettre sur pied une compétition officielle digne de ce nom.

Malgré une météo peu engageante, le public a pu apprécier lors du PTV la dextérité des meneurs et le dressage des chevaux. Les meilleures équipes de la région Rhône-Alpes étaient présentes à ce rendez-vous, puisque certaines d'entre elles allaient participer quelques semaines plus tard au Championnat de France de la discipline.

Nous en profitons pour remercier les commerçants locaux qui ont contribué à la dotation de cette épreuve et bien entendu la municipalité de Viry qui nous soutient également.



## Chantier de rénovation du pont de la Caille

Le département de la Haute-Savoie va entreprendre, en avril 2009, des travaux de rénovation du Pont de la Caille.

Un chantier complexe qui entrainera la fermeture de la RD 1201 pendant plusieurs semaines.

L'Etat, propriétaire de l'ouvrage jusqu'en 2006, avait, à plusieurs reprises, différé sa réparation. Le transfert de compétences Etat/Département achevé, le Conseil Général, nouveau propriétaire du Pont, s'est aussitôt prononcé en faveur de la réalisation de ces travaux.

### NATURE DES TRAVAUX

Le pont routier de la Caille a 80 ans et sa conservation impose aujourd'hui des travaux de rénovation lourds. En effet, l'âge de l'ouvrage et le trafic qu'il supporte sont à l'origine d'importantes dégradations.

Les inspections périodiques effectuées dans le cadre de la surveillance technique des ponts, montrent que la structure porteuse (arc et piles) est en bon état général hormis quelques défauts superficiels.

En revanche, des dégradations étendues affectent le béton des structures porteuses du tablier, c'est à dire la dalle supportant la chaussée (éclatements de béton, corrosion d'aciers). La réparation de ces dégradations nécessite des interventions à la fois lourdes et délicates sur ces bétons de première génération.

Le Département profitera de ces travaux pour réaliser l'élargissement de la route à l'extrémité de l'ouvrage, côté Allonzier-la-Caille afin de faciliter le croisement des poids lourds.

Les contraintes techniques liées à la conception initiale du pont ne permettent pas d'élargir la chaussée sur toute la longueur de celui-ci.

### CALENDRIER DES TRAVAUX ET CONTRAINTES

#### Avril à mi-décembre 2009

démolition et reconstruction de la chaussée, des dispositifs de sécurité et d'assainissement,

démolition et reconstruction des talons des poutres porteuses du tablier.

Le pont sera rouvert à la circulation à l'issue de cette première phase.

#### Avril à août 2010

Nettoyage et ponçage de toutes les surfaces de béton,

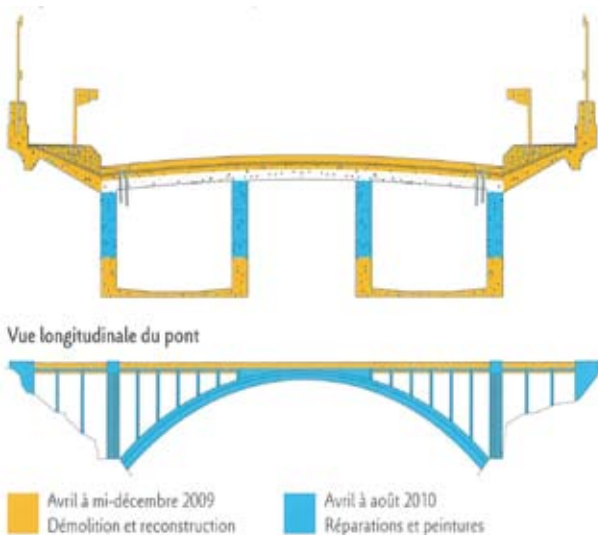
Remise en peinture des pylônes et pilettes.

### BUDGET

Le chantier de rénovation du pont représente un investissement d'environ 5 millions d'euros (travaux, études, suivi de maîtrise d'œuvre privée, contrôles, SPS).

A ce budget s'ajoute le coût des aménagements réalisés pour les déviations : 2,2 millions d'euros (travaux sur RD, balisage, achat des badges autoroutiers à ADELAC pour les habitants de la Communauté de Communes de Cruseilles).

Structure du pont



Déviations



## *Un bilan plus que positif, le contrat rivière travaille pour vous !*

Depuis février 2007, la Communauté de Communes du Genevois s'est engagée dans les travaux du programme pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements de berges et de gestion du bois mort sur les rivières du canton. 31 kilomètres de cours d'eau ont ainsi été restaurés dans « un bon état écologique » entre Collonges-sous-Salève et Feigères.

Comme l'a indiqué Monsieur le Maire dans son édito, quatre réunions publiques ont ainsi eu lieu entre le 30 septembre et le 18 octobre 2008, permettant de sensibiliser environ 250 personnes sur la nécessité de poursuivre l'entretien après les travaux de restauration du milieu. Lors de ces séances, le guide pratique a été distribué aux personnes et il est désormais disponible dans les mairies.

De plus, des sorties de terrain sont proposées les samedis après-midi afin d'expliquer aux personnes les différents problèmes rencontrés sur les rivières (ex : risques d'inondation, problèmes liés aux embâcles et érosions) et leur apporter des conseils et/ou solutions. Ces sorties sont l'occasion non seulement de se rencontrer entre riverains d'un même cours d'eau mais aussi d'envisager une mutualisation des moyens pour maintenir le bon état du lit et des berges.

Enfin, tous les propriétaires riverains d'un cours d'eau sur le secteur Ouest du canton (de Viry à Vulbens) ont reçu, en plus de l'invitation à une réunion publique, des documents visant à préparer l'intervention de la Communauté de Communes sur leur(s) parcelle(s) dans les mois et années à venir.

Merci donc de compléter, signer et retourner ces documents à la Communauté de Communes, notamment le partenariat et l'annexe 1 avec un numéro de téléphone, à l'attention de M. LOISEAU technicien de rivières. Ce dernier reste à votre disposition pour répondre à vos questions ou pour prendre un rendez-vous au 04.50.95.91.42. ou [ploiseau@cc-genevois.fr](mailto:ploiseau@cc-genevois.fr).

Avec la participation de chacun, c'est une vingtaine de kilomètres supplémentaires de cours d'eau qui seront restaurés d'ici à 2011 ! Votre cadre de vie n'en sera que plus agréable.

Réunions publiques prévues le :

**Samedi 6 décembre à Archamps « Biotope forestier » de 13h30 à 16h00**

**Samedi 13 décembre à Vulbens « Plantes invasives et veille » de 13h30 à 16h00**

Inscriptions auprès de Pierre Loiseau, technicien de la Communauté de Communes du Genevois au 04.50.95.91.42 ou Armand Courrioux, Guide rivières au CPIE Bugey-Genevois au 04.50.59.00.61.



Réunion publique du 18 octobre – Côte à Rosset



Avant



Après

## Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache



### NOUVEAU BUREAU

Madame Chantal DELVA est la nouvelle présidente. Elle est assistée par 2 vice-présidents : Fabrice DOMERGUE, conseiller municipal de la commune de Vulbens et Luc MERY, délégué de la commune de Viry et représentant des associations de Protection de la Nature.

### DES CIGOGNES BLANCHES AU PAYS DU VUACHE !

D'après Xavier BIROT-COLOMB, Chargé d'étude auprès de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie (LPO 74)

Dans la soirée du mardi 26 août 2008, les habitants de la commune de Valleiry ont pu observer un groupe de 62 cigognes blanches en pleine migration.

Les ornithologues de la LPO présents sur place ont observé que certains d'entre eux étaient bagués. L'analyse des inscriptions lues sur les bagues permettra de connaître la région exacte de provenance. On sait que les bagages ont été réalisés par la Station Ornithologique Suisse. Ce qui indique que les cigognes proviennent probablement de la région des lacs (Neuchâtel, Constance) au Nord de la Suisse.

La montagne du Vuache présente un intérêt faunistique majeur, en particulier pour les oiseaux. C'est une importante voie de migration à l'automne et au printemps essentielle pour les rapaces (le deuxième site identifié à ce titre en France), avec près de 25 000 oiseaux de proie régulièrement comptabilisés au passage et des centaines de milliers d'autres oiseaux (passereaux, pigeons...).

Les oiseaux en provenance du nord, où ils ont séjourné tout l'été pour se reproduire et nidifier, rejoignent à l'automne les régions d'hivernage (sud de l'Europe ou Afrique équatoriale) et empruntent toujours les mêmes couloirs de migration. Ils sont en effet confrontés à un obstacle majeur : l'Arc Alpin, qui les force à le longer au nord jusqu'au lac Léman. Ils suivent alors la vallée du Rhône pour rejoindre les côtes méditerranéennes, puis l'Espagne, le détroit de Gibraltar... Ils choisissent toujours les secteurs où les courants ascendants sont les plus favorables, afin de minimiser leurs efforts.

Depuis de nombreuses années, le site du défilé de l'Ecluse fait l'objet d'un suivi régulier de la migration. La LPO assure environ 120 journées de comptage par an, dans le cadre de l'opération « Têtes en l'air », avec le soutien de la Région Rhône-Alpes. L'association a également un rôle de « veille écologique ». Il semble en effet que certaines espèces soient en nette diminution.



## TAILLE DE RAJEUNISSEMENT ET D'ENTRETIEN DES ARBRES FRUITIERS / PLANTATION DE VARIÉTÉS TRADITIONNELLES

Si vous possédez des **arbres fruitiers « Haute Tige » de variétés anciennes** et que vous souhaitez les faire entretenir, vous pouvez vous inscrire dès maintenant en téléphonant au 04 50 04 62 89 (participation financière : 20 € par arbre taillé).

La restauration des vergers anciens se déroulera **de janvier à mars 2009**.

Afin de pérenniser à long terme les vergers traditionnels du territoire, le SIAV propose de fournir aux propriétaires intéressés, des plants de variétés anciennes, sous réserve de la signature préalable d'un contrat de plantation. Les propriétaires pourront dans ce cas bénéficier d'une aide technique et financière pour la plantation. La fourniture de plants aura lieu dans le courant de l'automne. La date optimale de plantation se situant autour du 25 novembre. **Renseignements au 04 50 04 62 89.**

Pour plus d'information : [www.pays-du-vuache.fr](http://www.pays-du-vuache.fr)



## Comité de jumelage canton de Saint Julien / Mössingen

L'assemblée générale du comité de jumelage du canton de Saint Julien / Ville de Mössingen (Allemagne) a eu lieu le mardi 29 avril à Savigny. A l'issue, des élections ont été organisées afin de renouveler le bureau :

**André GUILLOT** d'Archamps : président

**Annelise ANNESSI** de Cercier : vice-présidente

**Philippe FLEITH** de Feigères : vice-président

**Sylvie PATUROT** de Chaumont : secrétaire

**Brigitte JACQUET** de Vers : trésorière

Pour plus d'information : [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GÉNEVOIS

## Transport en commun : du nouveau pour la ligne D !

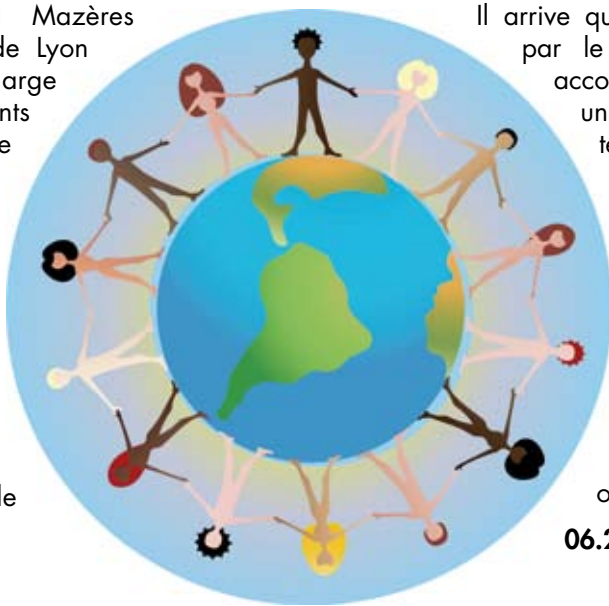
**Depuis septembre 2008**, la navette entre Saint-Julien et Valleiry offre 23 places assises et une quarantaine debout.

Le changement de véhicule a permis de répondre à un nombre croissant d'utilisateurs, de plus en plus sensibles aux transports publics et d'apporter plus de confort aux usagers. Le minicar n'était pas accessible aux personnes en fauteuil roulant, ni à la majorité des personnes à mobilité réduite. Avec la mise en place du minibus, l'accès est facilité et il y a plus de places pour poser cabas et autres poussettes le temps du trajet.

**A partir du 14 décembre prochain**, la navette Valleiry-Saint-Julien desservira le hameau de La Côte à la place de Songy.

## Action humanitaire chirurgicale

Le Docteur Jean-Edgard Mazères du Centre Léon Bérard de Lyon s'occupe de prendre en charge le traitement d'enfants africains, porteurs de pathologies complexes, qui ne peuvent être opérés dans leur pays d'origine. Les enfants peuvent être accueillis dans le service de chirurgie pédiatrique de l'hôpital de Genève grâce à l'aide d'une association Suisse « Childrens Action » qui assure le financement de cette prise en charge.



Il arrive que la situation soit bloquée par le fait que l'enfant et son accompagnant doivent avoir un lieu d'hébergement sur le territoire Français.

Si vous souhaitez accueillir un enfant et son accompagnant, vous pouvez contacter le Docteur Jean-Edgard Mazères.

Par mail :

[MAZERES@lyon.fnclcc.fr](mailto:MAZERES@lyon.fnclcc.fr)

ou par téléphone :

**06.22.63.14.99**

## Recensement Service National



**A l'âge de 16 ans**, les jeunes hommes et les jeunes femmes sont soumis à l'obligation de recensement militaire.

Je suis né(e) en	J'aurai	Je dois me présenter à la Mairie en
Octobre 1992	16 ans	Octobre - novembre 2008
Novembre 1992	16 ans	Novembre-décembre 2008
Décembre 1992	16 ans	Décembre-janvier 2009
Janvier 1993	16 ans	Janvier-février 2009
Février 1993	16 ans	Février-mars 2009
Mars 1993	16 ans	Mars-avril 2009

Afin de se faire recenser, les pièces à fournir sont :

- le livret de famille,
- la carte nationale d'identité française,
- le justificatif de domicile.

L'attestation de recensement délivrée par la Mairie **est nécessaire** pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le fichier du service national avec les données du recensement servira également à l'inscription automatique sur les listes électorales.

**Si vous avez omis de vous inscrire dans les délais, vous devez vous présenter dès à présent en Mairie pour y être régularisé.**

**Pour les jeunes ayant la double nationalité**, veuillez vous référer au « Viry actualité » de juin 2006 ou contacter le secrétariat de la Mairie au 04.50.04.70.26.

Un numéro tout simple pour joindre votre caisse

# 36 46

## Un numéro unique pour joindre la CPAM



## Maison départementale des personnes handicapées



Créée le 22 décembre 2005, la maison départementale des personnes handicapées, située à Cran-Gevrier, est un groupement d'intérêt public sous tutelle administrative et financière du Conseil Général. Elle associe le Conseil Général, l'Etat, les Représentants des organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales ainsi que les associations représentatives de personnes handicapées.

La maison départementale des personnes handicapées est :

- ◆ un lieu ressource pour accueillir, informer, répondre aux questions, aider dans les démarches et assurer le suivi des prestations,
- ◆ un lieu de regroupement des compétences pour construire, selon les besoins de chacun, un plan personnalisé de compensation.

Pour plus de renseignements : 04.50.08.07.87 ou [mdph74@mdph74.fr](mailto:mdph74@mdph74.fr)



## Amélioration de l'habitat

### PROPRIÉTAIRE BAILLEUR D'UN LOGEMENT DE PLUS DE 15 ANS

L'Agence Nationale de l'Habitat attribue des subventions aux propriétaires privés qui réalisent des travaux d'amélioration de l'habitat dans les logements de plus de 15 ans destinés à être loués en tant que résidence principale pendant 9 ans.

#### Pour quels travaux ?

Les travaux subventionnables sont ceux destinés à améliorer la sécurité, la salubrité et l'équipement du logement, à économiser l'énergie, à adapter le logement pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite. Ils doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment, fourniture et pose comprise.

#### Quel montant de subvention ?

Le taux de subvention dépend de la situation géographique du logement, du loyer pratiqué et des travaux effectués : il peut aller de 10 % à 70 % du montant HT des travaux. Ce dernier est plafonné en fonction de la surface des logements.

### PROPRIÉTAIRE OCCUPANT D'UN LOGEMENT DE PLUS DE 15 ANS

L'Agence Nationale de l'Habitat attribue des subventions aux propriétaires privés qui réalisent des travaux d'amélioration de l'habitat dans leur résidence principale de plus de 15 ans.

#### Pour qui ?

Pour les propriétaires à ressources modestes (propriétaires occupants) avec un engagement d'occupation du logement à titre de résidence principale pendant 6 ans.

#### Pour quels travaux ?

Les travaux subventionnables sont ceux destinés à améliorer la sécurité, la salubrité et l'équipement du logement, à économiser l'énergie, à adapter le logement pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite. Ils doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment, fourniture et pose comprise.

#### Quel montant de subvention ?

Le taux de subvention dépend du niveau de ressources et des travaux effectués. Le plafond des travaux subventionnables est fixé à 13 000 € HT par logement.

## Les travailleurs frontaliers



En 5 ans, notamment grâce à la libre circulation des personnes instaurée entre la Suisse et l'Union Européenne, le nombre de travailleurs frontaliers a progressé de 26 %.

Est frontalier toute personne qui exerce une activité lucrative indépendante ou salariée, dans un pays différent de son pays de résidence et qui retourne au moins une fois par semaine à son domicile.

Le statut du travailleur frontalier a beaucoup évolué depuis l'entrée en vigueur, en 2002, de l'accord de libre circulation des personnes, accord signé entre la Suisse et l'Union Européenne. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004, le marché de l'emploi suisse s'est libéralisé. Les contrôles des conditions de salaire et de travail ont disparu, ainsi que la priorité du travailleur local. Désormais, tout européen (des 15 premiers Etats membres de l'Union européenne, ainsi que Malte et Chypre) trouvant un emploi en Suisse se voit attribuer automatiquement une autorisation de travail.

### LES AUTORISATIONS DE TRAVAIL EN SUISSE

L'autorisation de travail, le permis G, délivré pour 5 ans, est obligatoire pour exercer une activité en Suisse, excepté pour les contrats de moins de 90 jours par an.

### DROIT DU TRAVAIL ET CONDITIONS D'EMPLOI EN SUISSE

Le droit du travail en Suisse se caractérise par une faible protection des salariés, notamment en matière de licenciement. Il prévoit une durée hebdomadaire de travail de 45 à 50 heures. Toutefois, dans les secteurs réglementés par une convention collective de travail (CCT), la moyenne hebdomadaire se situe aux alentours de 42 heures. En matière de vacances, le droit du travail ne prévoit que 4 semaines par an. Les CCT ou le contrat de travail peuvent prévoir une durée plus grande. En ce qui concerne le salaire, il n'existe pas, en Suisse, de salaire minimum. Cependant, les CCT, qui réglementent environ 40 % des secteurs d'activité, prévoient elles des salaires minimaux.

### L'ASSURANCE MALADIE

Le travailleur frontalier est soumis au régime suisse de sécurité sociale mais il peut demander à être exempté de l'assurance maladie suisse au profit de la sécurité sociale en France (régime CMU) ou d'une assurance maladie privée. La demande doit être faite dans un délai de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> jour de travail. Attention, la couverture sécurité sociale française, quant à elle, cesse dès le 1<sup>er</sup> jour d'emploi en Suisse.

### L'ASSURANCE CHÔMAGE

Le travailleur frontalier paye ses cotisations en Suisse mais sera indemnisé par la France, à hauteur de 57,4 % de son salaire annuel moyen, en cas de chômage total.

### LA RETRAITE

Les cotisations retraite sont versées en Suisse. Le système de retraite suisse est composé de 3 piliers : l'AVS (Assurance Vieillesse et Survivants) qui constitue la retraite de base, le 2<sup>ème</sup> pilier obligatoire ou LPP (prévoyance professionnelle) et le 3<sup>ème</sup> pilier facultatif, retraite par capitalisation.

### LA FISCALITÉ

La situation diffère d'un canton de travail à un autre. Dans le canton de Genève, le frontalier sera imposé à la source, tandis que dans les autres cantons (Vaud, Jura et Neuchâtel) l'imposition s'effectuera en France. Dans tous les cas, le frontalier est tenu à une déclaration de ses revenus en France.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le groupement transfrontalier européen 0892.70.10.74 (0.337 € TTC/min) ou [www.frontalier.com](http://www.frontalier.com)

## MAIRIE ([www.viry74.fr](http://www.viry74.fr))

**Service accueil/état civil** Tél : 04.50.04.70.26 – Fax 04.50.04.70.70

Lundi	de 13h30 à 17h00
Mardi	de 13h30 à 18h30 (juillet-août 13h30-17h00)
Mercredi	de 13h30 à 17h00
Jeudi	de 13h30 à 17h00
Vendredi	de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

**Service urbanisme** (Tél : 04.50.04.70.72) et **Secrétariat technique** (Tél : 04.50.04.70.71)

Mardi	de 13h30 à 18h30 (juillet-août 13h30-17h00)
Jeudi	de 13h30 à 17h00
Vendredi	de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

**E.H.P.A.D. « Les Ombelles »** (Maison de retraite) ..... 04.50.04.79.04

## MULTI ACCUEIL « AUX PAYS DES P'TITS PIOUX »

(crèche – halte garderie) ..... 04.50.04.76.84

**A.D.M.R.** (Aide à domicile en milieu rural) ..... 04.50.04.86.45

## ECOLES DE VIRY

Ecole primaire - Chef lieu : ..... 04.50.04.72.27

Ecole primaire - Malagny : ..... 04.50.04.75.75

Ecole maternelle - Chef Lieu : ..... 04.50.04.80.80

**Hôpital de Saint-Julien-en-Genevois** ..... 04.50.49.65.65

**Pompiers** ..... 18

**Gendarmerie** ..... 17

**SAMU** ..... 15

**MJC de Viry** ..... 04.50.04.84.13

**Bibliothèque** ([www.genevois-biblio.fr](http://www.genevois-biblio.fr)) ..... 04.50.04.77.96

**Assistante sociale** pôle de St Julien ..... 04.50.49.49.50

**Trésorerie de St Julien** ..... 04.50.49.08.97

**Office de Tourisme** ([www.tourisme-genevois.fr](http://www.tourisme-genevois.fr)) ..... 04.50.04.71.63

**Service assainissement** (Communauté de Communes du Genevois) ..... 04.50.95.91.46

**Urgence assainissement** ..... 0 810 000 777

**EDF - Dépannage** ..... 0 810 333 074

**Déchetterie de Vulbens** ..... 04.50.04.64.08

- De novembre à février :

Du lundi au vendredi de 9h00-12h00 / 14h00-17h30

Samedi : 9h00-17h30

- De mars à octobre

Du lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00

Samedi : 9h00-17h30

**Déchetterie de Neydens** ..... 04.50.04.41.67

- De novembre à février :

Du lundi au samedi de 9h00 à 17h30

- De mars à octobre

Du lundi au samedi : 9h00 à 18h00

**Centre anti-poisons** ..... 04.78.54.14.14 (Lyon)

04.76.42.42.42 (Grenoble)

**S.O.S. Amitié Annecy** ..... 04.50.27.70.70

## Numéros d'urgence pour les jeunes

Suicide écoute ..... 01.45.39.40.00

Drogues info service (gratuit) ..... le 113 ou 0.800.231.313

(à partir d'un portable, prix communication normale) ..... 01.70.23.13.13

Sida info service ..... 0.800.840.800

Choisir sa contraception, informations et conseils ([www.choisirsacontraception.fr](http://www.choisirsacontraception.fr)) ..... 0.800.235.236



## DECEMBRE

**17 décembre à 16h00** : à la bibliothèque de Viry, heure du conte « Contes de Noël » avec Violette CORROYER, entrée libre à partir de 5 ans

**22 décembre** : Marché de Noël

**Du 22 décembre au 5 janvier** : vacances scolaires

## JANVIER

**13 janvier** : vœux de Monsieur le Maire

**Du 15 janvier au 14 février** : recensement de la population

## FEVRIER

**Du 7 février au 23 février** : vacances scolaires

## SANS OUBLIER VOS RENDEZ-VOUS RÉGULIERS

**Tous les mercredis de 8 h 00 à 17 h 00 :**

«Les mêmes'an magiques» organisés pour les enfants de 3 à 12 ans par la M.J.C. de Viry.

**Tous les samedis matin** : Marché rue du Marronnier.

Les articles, pour le prochain bulletin, devront parvenir à la Mairie, **avant le 10 janvier 2009.**

Contact : Séverine et Emilie 04.50.04.52.19

### COMMUNE DE VIRY

Directeur de publication : Jean-Pierre BUET

Responsable de la rédaction : Commission communale d'information

Conception et réalisation : Recto-Verso Annecy le Vieux

Impression : Imprimerie Nouvelle - Belley

Tirage : **1700 exemplaires**

Parution et dépôt légal : **décembre 2008**

